

# PLFSS 2019 – Branche famille

**Faire des économies, mieux soutenir les familles et promouvoir l'insertion professionnelle des mères, est-ce possible ?**

Analyse des choix du PLFSS 2019 et pistes d'amélioration



# Sommaire

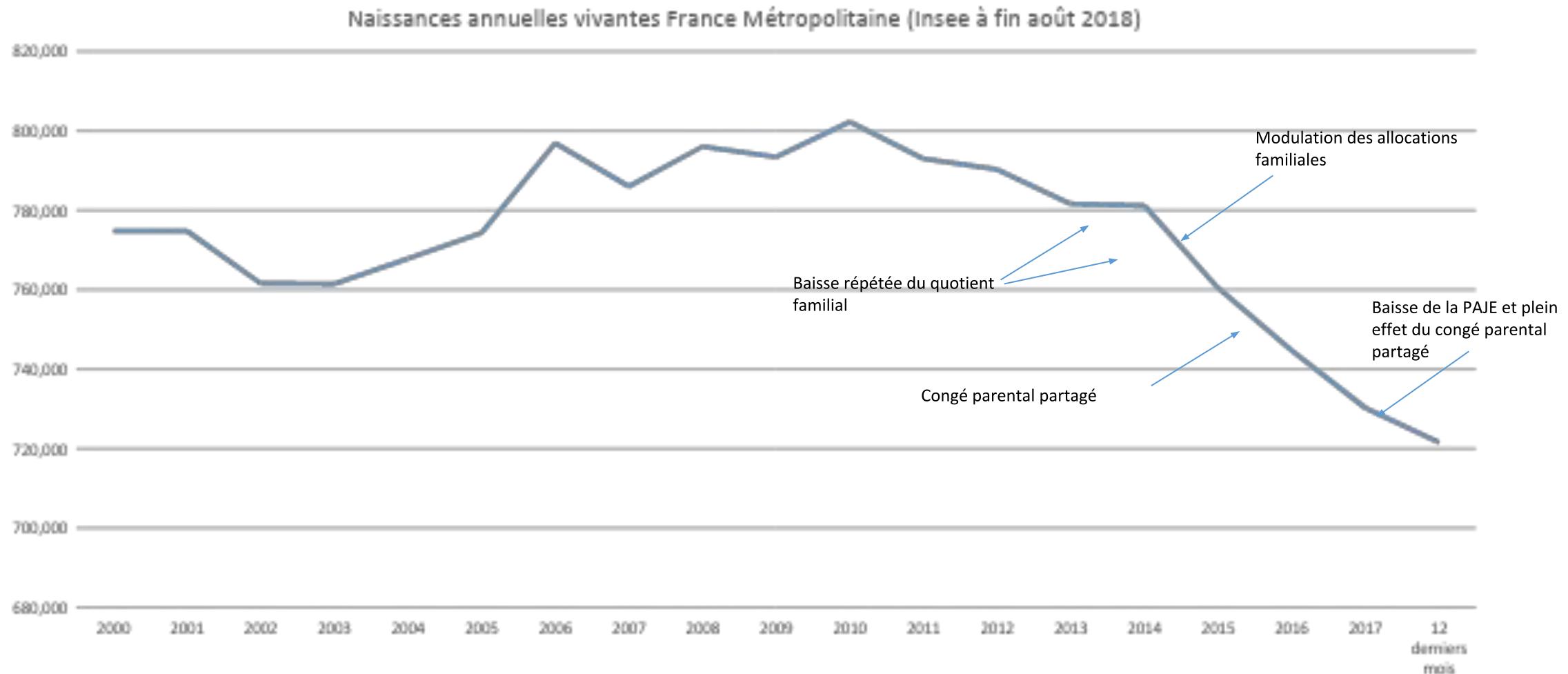
- I - Contexte : pour comprendre la situation avant de voter le PLFSS 2019
- II – Trois bonnes mesures de politique familiale
- III – Une mesure négative pour la politique familiale
- IV – Les mesures qui manquent : analyse et préconisations
- V - Qui nous sommes et contacts utiles

## I - Le contexte

### **Bilan de la politique familiale menée depuis 2012 :**

- Une natalité qui chute
- Un niveau de vie des familles en baisse pour + de 80% des familles
- Une offre de solutions de garde pour les 0-3 ans qui s'est dégradée
- La baisse du taux d'activité des femmes
- Une politique familiale coûteuse qui impacte les finances publiques nationales...et locales...

# A - Une natalité plombée par les mesures prises depuis 2012



# Avec des conséquences à court et moyen terme :

- Impact immédiat sur la dynamique de certains secteurs d'activité : layette (-1,5% pour un marché de 1,5 Milliards d'€), puériculture (-1,7% pour un marché d'1 Milliards d'€<sup>1</sup>), ...
- Impact sur certains territoires qui deviennent moins dynamiques et de fait moins attractifs (cf Orne par exemple qui est désormais en « urgence démographique »<sup>2</sup>)
- Impact à moyen terme : déséquilibre entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités

Sources : 1) Fédération Française des Industries du Jouet et de la Puériculture en 2016 (et ça a dû s'aggraver depuis) – 2 : Conseil Départemental 61 Janvier 2018



## B - Un niveau de vie des familles qui s'est dégradé

**- 4 Milliards**

**80% des familles ont perdu du pouvoir d'achat**

- Les familles ont subi des ponctions massives et sans précédent depuis 2012 : + de 4 milliards d'€ d'économies / an (modulation des allocations familiales, baisse du plafond du quotient familial, multiples réductions sur la Prestation d'accueil du jeune enfant, etc). Malgré 1 milliard d'euros redistribué par le biais de la revalorisation de prestations sous conditions de ressources, la CNAF dénombrait, en décembre 2016, 3,2 millions de familles avec enfant(s) voyant leur revenu disponible diminuer, **dont 60% sont issus des catégories moyennes et pauvres**. Ceci sans compter la perte d'indemnisation liée au partage obligatoire du congé parental, ni la baisse du montant et du plafond de l'Allocation de base de la PAJE de 2018.
- La Cour des Comptes reconnaît que si les familles du premier quintile ont globalement bénéficié d'une amélioration de leur niveau de vie, en revanche, les familles des quatre quintiles suivants ont connu une baisse, et « pour le dernier quintile, la réduction du niveau de vie atteint en moyenne 2,9 % pour les familles ayant un enfant et 4 % pour celles ayant deux enfants et plus. » La Cour note par ailleurs que certaines familles ont pu perdre jusqu'à 9 500€ par an, et qu' « à niveau de vie équivalent, les réformes induisent des « **pertes » beaucoup plus élevées pour les familles nombreuses** que pour les autres. »



## C – Un recul de l'offre de solutions d'accueil pour les 0-3 ans

|  | 2012      | 2017      | Evolution<br>2017 vs 2012        | Rappel des objectifs de la COG<br>2012-2017 |
|--|-----------|-----------|----------------------------------|---|
| Bénéficiaires du congé parental (CLCA/ Prepare) <sup>3</sup>   | 532.400   | 319.150   | - 213.350                        |   |
| Garde par assistantes maternelles <sup>4</sup>   | 636.300   | 603.130   | - 33.170                         | +100.000                                    |
| Places de crèches totales <sup>2</sup><br>- Dont places de crèches bénéficiant de la<br>Prestation Sociale Unique (PSU)<br>- Places de crèches Compléments Modes de<br>Garde (micro-crèches) * | 383.600   | 439.100   | + 55.500<br>+ 32.500<br>+ 23.000 | +100.000                                    |
| Garde à domicile <sup>3</sup>  | 46.400    | 43.790    | - 2.610                          |   |
| Scolarisation 2-3 ans <sup>5</sup>   | 87.300    | 93.000    | + 5.700                          | +75.000                                     |
| Total solutions d'accueil<br>(dont total hors congé parental)  | 1.686.000 | 1.498.170 | - 188.080<br>(+ 25.420)          | (+275.000)                                  |

Sources : 1) Insee naissances France métropolitaine, 2) CNAF : bilan de la COG 2012-2017 3) estimation sur la base CCSS septembre 2018 4) Selon données COG 2018-2022 5) A fin 2016 base CNAF octobre 2018 - Attention : une partie des nouvelles places de crèches ne relèvent pas de la PSU et ne sont donc pas accessibles à tous !!!



## Cette diminution de l'offre de garde est particulièrement injuste pour les mères

- Lorsque les familles ne trouvent pas le mode de garde dont elles ont besoin, ce sont le plus souvent les mères qui renoncent à leur travail.
- La crèche publique et l'assistante maternelle (et parfois le congé parental) sont les seuls modes de garde accessibles financièrement à + de 60% des familles.
- Les micro-crèches coûtent trop cher pour être accessibles à toutes les familles.
- Faute de mode de garde, c'est dans 95% des cas la mère qui doit « assumer ».

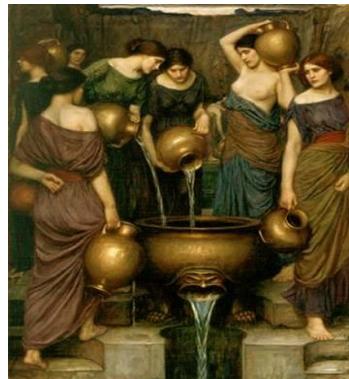


## D) Un recul de l'activité professionnelle des mères

- Depuis 2016, l'Insee signale un repli inédit (-1 pt) du taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans
- Confrontées au manque de mode de garde, une partie des femmes font le choix de ne pas avoir d'enfant supplémentaire (baisse de la natalité), une autre partie renonce à son emploi (rupture conventionnelle, cdd ou intérim non renouvelé,...)



Ce point est particulièrement alarmant alors que la France réussissait à concilier depuis + de 20 ans un taux de natalité élevé et une bonne insertion professionnelle des mères !

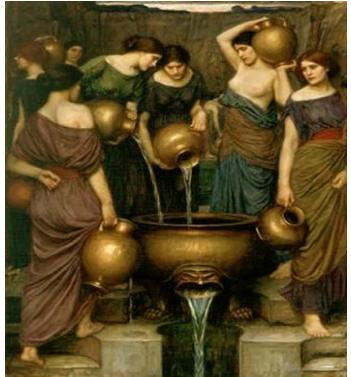


## E) Des choix de politique familiale particulièrement coûteux

Le coût moyen mensuel / enfant gardé a explosé depuis 2012 :

| Dépenses                           | 2012 <sup>1</sup><br>(en M€) | 2012 <sup>2</sup><br>(en €/mois<br>/enfant gardé) | 2017 <sup>3</sup><br>(en M€) | 2017 <sup>2</sup><br>(en €/mois /enfant<br>gardé) | Evolution du budget global<br>2017 vs 2012 | Evolution du coût<br>par enfant gardé<br>2017 vs 2012 |
|------------------------------------|------------------------------|---|------------------------------|---|--|---|
| Congé parental                     | 2.064                        | 200 €   | 1.233                        | 322 €   | - 831 M€ (- 40%)                           | + 60%   |
| CMG assistante maternelle          | 5.416                        | 709 €   | 5.588                        | 771 €   | + 172 M€ (+ 3%)                            | + 8,7%  |
| CMG gardes à domicile <sup>4</sup> | 293                          | 526 €   | 281                          | 535 €   | + 9 M€ (+ 4%)                              | +1,7 %  |
| CMG crèches                        | 166                          | NC <sup>5</sup>                                   | 425                          | NC <sup>5</sup>                                   | + 259 M€ (+156 %)                          | NC  |
| PSO crèches et RAM                 | 1.788                        | NC <sup>5</sup>                                   | 2.639                        | NC <sup>5</sup>                                   | + 851 M€ (+47%)                            | NC  |
| Contrat Enfance Jeunesse           | 589                          | NC <sup>5</sup>                                   | 885                          | NC <sup>5</sup>                                   | + 296 M€ (+50%)                            | NC  |
| Coût total crèches <sup>6</sup>    | 2.543                        | 552 € <sup>6</sup>                                | 3.949                        | 749 € <sup>6</sup>                                | <b>+ 1.409 M€ (+55%)</b>                   | <b>+36%</b>   |
| Total                              | 10.316                       | 509 €   | 11.051                       | 615 €   | + 735 M€ (+7,1%)                           | <b>+20,8%</b>   |

1) CCSS et FNAS septembre 2013 2) Calcul MMM France Budget / nombre d'enfants gardés 3) CCSS et FNAS septembre 2018 4) Attention : il faudrait ajouter les réductions d'impôts pour avoir le coût complet de ce mode de garde 5) la plupart des rapports ne distinguent pas places de crèches CMG et PSO...or le service rendu aux parents n'est pas le même ! 6) A ce coût, il faut ajouter les subventions versées par les collectivités locales et le coût de création des places de crèches

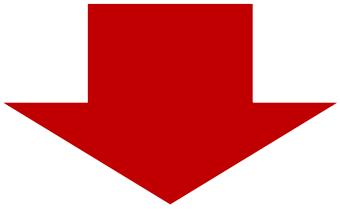


- La politique du « tout crèche » est particulièrement coûteuse puisque c'est le mode de garde qui coûte le plus cher aux finances publiques
- Ceci est aggravé par l'augmentation incessante du prix de fonctionnement des crèches :
  - Durcissement des normes
  - Taux de remplissage insuffisant
  - Coût du foncier
  - Attraction d'une population + modeste qui contribue moins
  - Fermeture annuelle de + de 5.000 places de crèches, ...



## **...et un impact très négatif sur les collectivités locales...**

- Les parents qui cherchent un mode de garde se tournent vers leur mairie et demandent une place de crèche : malgré la baisse de la natalité, nombre d'élus locaux témoignent d'une hausse des demandes de places de crèches.
- La pression sur les collectivités locales s'accentue...à l'heure où la baisse des dotations restreint les budgets !



**C'est dans ce contexte compliqué  
qu'il faut évaluer les propositions  
du PLFSS 2019**

## **II – Trois bonnes mesures de politique familiale**



## A - L'augmentation du Complément Mode de Garde (CMG) pour les familles ayant un enfant handicapé

- En parallèle des mesures de la COG 2018-2022 pour l'accueil en crèches des enfants handicapés, l'article 45 améliore les possibilités pour les familles concernées de recourir à une assistante maternelle ou une garde à domicile.
- Restons cependant vigilants : la Proposition de Loi sur l'amélioration du statut des Assistantes de Vie Scolaire indispensable pour l'accueil à l'école des enfants handicapés a été rejetée sans débats par les députés La République En Marche en 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée Nationale.



## B - Une mesure de bon sens pour les enfants de début d'année

L'article 46 permet aux parents d'enfant nés entre janvier et août de bénéficier du Complément Mode de Garde à taux plein jusqu'à l'entrée effective de leur enfant à l'école (lorsque l'enfant y rentre après ses 3 ans révolus).

Un regret cependant : le même dispositif n'est pas proposé aux parents bénéficiant de la PREPARE (congé parental) quand ils se trouvent sans place ni en crèche ni à l'école aux 2 ans de leur enfant.



## C - L'amélioration du congé maternité pour les indépendantes & agricultrices

L'article 47 améliore le congé maternité des travailleuses indépendantes et des agricultrices.

Une question demeure : comment est-ce financé ? Et en particulier, ces indépendantes et agricultrices verront-elles leurs cotisations augmenter ???

...mais c'est une bonne mesure

### **III – Une mesure négative pour la politique familiale**



## L'article 44 = perte de pouvoir d'achat pour les familles, spécialement pour les classes moyennes et modestes

- Revalorisation de 0,3% seulement des plafonds de ressources donnant droit aux différentes allocations (allocations familiales non modulées, allocations de rentrée scolaire, plafond de la PAJE, etc...)
  - Des familles des classes moyennes vont être exclues des aides dont elles bénéficient
  - Revalorisation de 0,3% seulement des allocations versées aux familles
  - Toutes les familles vont perdre du pouvoir d'achat. Les plus modestes, qui sont les plus aidées, sont celles qui pâtiront le plus de cette mesure.
- Compte tenu de la mise à contribution forte et répétée des familles depuis 2012, ceci est inacceptable.**

## IV – Les mesures qui manquent



**Une absence de vision sur le soutien à la natalité,  
l'offre d'accueil des 0-3 ans  
et l'insertion professionnelle des mères**

## Une COG 2018-2022 bien trop cosmétique

- La COG 2018-2022 a reconnu l'échec du quinquennat précédent sur les modes de garde et l'emploi des femmes...**sans en tirer les leçons.**
- Certaines des dispositions de la nouvelle COG sont intéressantes (meilleur accueil des enfants des Quartiers Prioritaires de la Ville, la poursuite du développement des Relais d'Assistantes Maternelles et des Maisons d'Assistantes Maternelles,...)

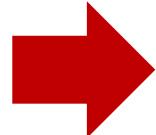
MAIS

- **Aucune solution** n'est apportée au problème de fonds des modes de garde en France et dans les territoires.



## **Et pourtant, des solutions existent et commencent à être mises en oeuvre**

- Depuis 2013, MMM France travaille pour permettre d'offrir plus de solutions de garde aux familles tout en économisant l'argent public.
- A Asnières, à Beauvais, en Ile de France,...des collectivités locales ont commencé à mettre en œuvre tout ou partie de nos préconisations...et les résultats sont spectaculaires.



**MMM France est à la disposition des parlementaires qui le souhaitent pour leur présenter nos recommandations pour faire « mieux pour moins cher » sur leur territoire.**



## Les préconisations pour le PLFSS 2019

- Déposer un **amendement rapport** pour avoir un bilan complet de la natalité et de l'offre de garde réelle, de son évolution et de son coût complet (y compris le coût pour les collectivités locales) ainsi que de l'évolution la plus récente de l'insertion professionnelle des mères et des pères. L'objectif étant de pouvoir prendre dès 2019 des mesures appropriées.
- Déposer un **amendement à l'article 44** pour sanctuariser le niveau de soutien à garantir aux familles qui assurent le renouvellement des générations indispensable à l'équilibre de notre système de protection sociale et de retraites.
- Déposer un **amendement à l'article 46** pour inclure les bénéficiaires de la PREPARE : tout enfant n'ayant ni place en crèche ni place à l'école doit pouvoir continuer à bénéficier de la PREPARE sans obligation de partage entre les 2 parents.

## V - Qui nous sommes

- MMM France est la branche française de Make Mothers Matter dont la mission est de défendre et soutenir les mères, actrices de changement pour un monde meilleur.
- Crée en 1947, Make Mothers Matter est une ONG apolitique et non confessionnelle, et bénéficie du Statut Consultatif Général auprès de l'ONU depuis 2004.
- MMM est la seule ONG qui fédère des associations de mères qui agissent sur le terrain dans une quarantaine de pays et les représentent au niveau des instances internationales.
- MMM soutient que les mères, lorsqu'elles bénéficient de mesures et de lois adéquates pour jouer pleinement leur rôle, font partie de la solution pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'ONU.

- MMM France a bien compris que le cadre budgétaire est contraint.
- MMM France est favorable à la meilleure insertion des femmes dans la vie professionnelle.
- MMM France vous propose une analyse sans tabous des choix faits dans le PLFSS 2019 et vous propose des propositions constructives, ouvertes au dialogue.



## Vous partagez nos convictions ? Adhérez à MMM France

- Pour porter haut la parole des mères, MMM France a **besoin de votre soutien**.
- L'adhésion est à partir de 1€ seulement...
- Nous avons besoin que des mères, en particulier des mères de jeunes enfants, nous rejoignent pour témoigner de la justesse des positions que nous défendons (et aussi pour nous partager ce dont elles ont besoin pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle).
- Découvrez mieux notre association sur notre site : [www.mmmfrance.org](http://www.mmmfrance.org)
- Rejoignez-nous en contactant: [info@mmmfrance.org](mailto:info@mmmfrance.org)

\* L'adhésion de soutien à MMM France est à partir d'1€ seulement. Les adhésions des membres actives donnant droit de vote à l'Assemblée Générale sont à partir de 20€ .

# Qui nous sommes : Contacts utiles

Pour toute information complémentaire :

## Marie-Laure des Brosses

*Responsable Equipe Plaidoyer / Team Advocacy MMM France*

*info@mmmfrance.org*

[www.mmmfrance.org](http://www.mmmfrance.org)

## Anne Marcillac

*Equipe Plaidoyer / Team Advocacy MMM France*

*info@mmmfrance.org*

[www.mmmfrance.org](http://www.mmmfrance.org)